

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°38 concerne celles du Comité syndical du 1^{er} avril 2017 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 16 janvier, 28 février, 29 mai et 17 juillet 2017.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

DELIBERATION N°1 – Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait précisé que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 euros pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°2 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait précisé que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service de.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 37 extensions à Aulx Les Cromary, Autrey-Les-Gray, Avrigney-Et-Virey, Brussey, Bucey-Les-Gy, Champlitte, Chaux-La-Lotière, Citers, Clairegoutte, Clans, Corre, Franchevelle, Fresne-Saint-Mames, Lavoncourt, Lure, Magny-Vernois, Moffans-Vacheresse, Mollans, Montjustin-Et-velotte, Nouvelle-Les-Lure, Proiselière-Et-Langle, Rigny, Roye, Sainte-Marie-En-Chaux, Trésilley, Vantoux-et-Longevelle et Vitrey-Sur-Mance.
- ✚ 6 renforcements à Ailloncourt, Champlitte, Gevigney, Mailleroncourt-Charrette, Rioz et Vauvillers.
- ✚ 6 aménagements esthétiques à Aroz, Coulevon, Lyoffans, Meurcourt, Purgerot et Traves.
- ✚ 4 sécurisations de fils nus à Ancier, Corravillers, Valay et Villers-Sur-Port.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus de petites sections à Belfahy, Fontaine-Les-Luxeuil, Saint-Bresson, Ternuay-Et-Saint-Hilaire, Le Val Saint Eloi et La Voivre.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Amance, Champlitte, Lyoffans, Magny-Vernois, Purgerot et Pusy-Epenoux.
- ✚ 6 renforcements à Fresne-Saint-Mames, Gevigney, Marast, Rioz, Vauvillers et Velleguindry-Levrecey.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Breuches, Clans, La Corbière, Courcuire, Faverney, Framont, Gourgeon, Lomont, Magnivray, Neurey-En-Vaux, Plancher-Les-Mines, Saint-Germain, Velesmes-Echevanne, Villers-Bouton et Villerssexel.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Brésilley, Chateney, Echenoz-La-Méline, Echenoz-Le-Sec, Grattery, Gray, Rosières-Sur-Mance et Vantoux-Et-Longevelle.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

12 opérations à Clans, Corravillers, Corre, Gevigney, Lure, Lyoffans, Magny-Vernois, Purgerot, Rioz, Sainte-Marie-En-Chaux, Vauvillers et Vitrey-Sur-Mance.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 € pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Bureau syndical charge

le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°3 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016, le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°4 – Interopérabilité des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Le Bureau syndical adopte le projet de convention de mise à disposition de données relatives à nos IRVE à intervenir avec la société GIREVE (seule plateforme française) sans compensation financière, pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques. En contrepartie de l'aide au titre du PIA, le syndicat en effet a l'obligation d'assurer l'accès de ses bornes à des véhicules tiers.

DELIBERATION N°5 – Implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Le Bureau syndical, après en avoir pris connaissance, adopte les projets de conventions relatifs aux occupations des domaines public ou privé nécessaires à l'implantation des 45 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département. Ces conventions auront une durée de 3 ans, elles seront ensuite reconductibles chaque année par tacite reconduction.

DELIBERATION N°6 – Hydroélectricité : études de faisabilité

Le Bureau Syndical adopte le principe de prendre la maîtrise d'ouvrage d'opération de production hydraulique d'électricité sur 2 sites : Pont-Sur-l'Ognon et Saint-Germain sous condition d'obtenir les accords de principe, contre indemnisation éventuelle, de l'utilisation du droit d'eau, de l'utilisation du foncier nécessaire détenu à proximité et du transfert de compétence de la part des collectivités concernées. En cas de retour favorable, il autorise le Président à lancer les études de faisabilité correspondantes et solliciter les subventions relatives à ces dernières.

DELIBERATION N°7 – Convention avec INGENIERIE70

Le Bureau syndical valide le projet d'adhésion du SIED 70 à l'Agence Départementale INGENIERIE70 dans le domaine de l'assistance informatique ainsi que le projet de convention qui l'accompagne. Il charge le Président de soumettre ces projets à l'approbation du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°8 – Compte budgétaire 6232 : fêtes et cérémonies

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le Bureau syndical approuve l'affectation des dépenses présentées ci-après au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et charge le Président de les engager et les régler dans la limite des crédits inscrits au budget :

- *de manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, inauguration, réceptions, manifestations tels que décorations et sapins de Noël, cadeaux ou jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.*
- *Les fleurs, bouquets et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, PACS, décès, naissances, départ en retraite, mutation ou lors de réceptions officielles.*
- *Les frais de restauration des élus ou employés liés aux actions syndicales ou à l'occasion d'évènements ponctuels tels que ceux mentionnés ci-dessus.*
- *Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures, frais de bouche et spiritueux pour l'organisation de réunions, ou d'ateliers ou de manifestations ou échanges avec les autres collectivités.*

DELIBERATION N°9 – Recrutement d'un responsable de secteur

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien et avait chargé le Président de procéder au recrutement d'un contractuel. Le contrat correspondant prend fin le 27 février 2017. Le Bureau syndical décide de lancer un nouveau recrutement et se réserve la possibilité de recruter un contractuel, il charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 28 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°1 – Comptes administratifs 2016

Le Bureau syndical donne un avis favorable aux projets de comptes administratifs présentés par le Président et précise qu'il sera demandé au prochain Comité syndical d'arrêter les comptes administratifs de l'année 2016.

DELIBERATION N°2 – Projets de Budgets 2017

Le Bureau syndical valide les projets de budgets primitifs 2017 présentés par le Président et précise qu'ils seront proposés au Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°3 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 25 extensions à Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Athesans-Etroitefontaine, Bouligny, Boul, Chalonnvillars, Chapelle-St-Quillain (La), Germigny, Gezier-Et-Fontenelay, Grattery, Gy, Haut-du-Them-Château-Lambert, Jussey, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, Melisey, Mollans, Perrouse, Raddon-et-Chapendu, Roye, Scye, Velesme-Echevanne, Velleguindry-Et-Levrecey, Villafans, Vilory et Vy-les-Lure.
- ✚ 4 renforcements à Gy, Saint-Bresson, Traves et Ternuay-St-Hilaire.
- ✚ Un aménagement esthétique à Vauvillers.
- ✚ Une sécurisation de fils nus à Gy.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 7 extensions à Boul, Gevigny, Gezier-Et-Fontenelay, Perrouse, Traves, Velleguindry-Et-Levrecey et Villers-les-Luxeuil.
- ✚ 3 renforcements à Gray, Gy et Pontcey.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Basse-Vaivre (La), Brevilliers, Chariez, Chassey-les-Montbozon, Creveney, Ecomagny et Oricourt.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Arc-les-gray, Hyet et Traves.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

Neuf opérations sont programmées à Bouligny, Athesans-Etroitefontaine, Chalonnvillars, Gezier-Et-Fontenelay, Gy, Magny-Vernois, Velesmes-Echevanne, Villers-les-luxeuil et Traves.

DELIBERATION N°4 – Convention KIWIPASS pour les bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Bureau adopte le projet d'accord d'itinérance avec la société KiWhi Pass Solutions, ce dernier a pour objet de permettre l'accès des IRVE du syndicat aux utilisateurs de la carte KIWHI aux tarifs pratiqués par le SIED 70 conclu pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par périodes de 1 an, les tarifs du SIED 70 pourront être modifiés chaque année.

DELIBERATION N°5 – Recrutement d'un responsable de secteur

Par délibération n°9 du 16 janvier 2017, le Bureau Syndical a décidé de lancer un nouveau recrutement pour un poste de technicien se réservant la possibilité de recruter un contractuel. Faute de candidatures de titulaires de la fonction publique territoriale, il autorise la reconduction du contrat en cours avec l'agent occupant actuellement ce poste et charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2017

DELIBERATION N°1 - Comptes de gestion 2016 du budget principal et de ses 5 budgets annexes

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 5 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scye-sur-Saône », « Chaufferie de Gy » et « Chaufferie de Marnay » dressés pour l'exercice 2016 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget principal de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2016 qui présente un excédent de 5 024 612,67€ et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	19 137 249.26 €
	Recettes	17 368 734.60 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 138 044.14 €
	Recettes	10 931 171.47€

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe " Conseil " de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2016 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	39 766.63 €
Recettes	39 766.63 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2016 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	0.01 €
	Recettes	0.00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	10 390.07 €
	Recettes	10 390.08 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2016 qui présente un déficit global de clôture de 2 635.79 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	43 530.02 €
	Recettes	32 975.13 €
EXPLOITATION	Dépenses	121 904.69 €
	Recettes	129 823.79 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N°6 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2016 qui présente un excédent global de clôture de 24 643.18 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	60 010.03 €
	Recettes	101 889.58 €
EXPLOITATION	Dépenses	94 561.79 €
	Recettes	77 325.42 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2016 qui présente un excédent global de clôture de 297.86 € et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	236 819.46 €
	Recettes	237 117.32 €
EXPLOITATION	Dépenses	133 420.74 €
	Recettes	133 420.74 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 8 - Reprise des résultats 2016 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2016 comme suit :

Budget	Résultats		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture besoins de financement en investissement	Reprise excédent de fonctionnement ou exploitation	Reprise déficit de fonctionnement ou exploitation	Reprise excédent d'investissement	Reprise déficit d'investissement
Principal	6 793 127.33 €	-1 768 514.66 €	1 768 514.66 €	5 024 612.67 €	/		1 768 514.66 €
Conseil	0 €	0 €	0 €	/	/		0 €
Prestations services	0.01 €	-0.01 €	0.01 €	/	/		0.01 €
Chaufferie Scey	7 919.10	- 10 554.89 €	7 919.10 €	/	/		10 554.89 €
Chaufferie Gy	-17 236.37 €	41 879.55 €	0 €	/	17 236.37 €	41 879.55 €	/
Chaufferie Marnay	0 €	297.86 €	0 €	/	/	297.86 €	0 €

DELIBERATION N° 9 - Budget primitif principal 2017

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2017 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	258 950.00	013	Atténuation de charges	10 000.00
012	Charges de personnel	703 700.00	70	Produits des services	78 900.00
65	Autres Charges de gestion courante	85 100.00	73	Impôts et taxes	3 200 000.00
67	Charges exceptionnelles	51 000.00	75	Autres produits de gestion courante	1 100 000.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000.00	77	Produits exceptionnels	176 100.00
023	Virement à la section d'investissement	3 938 250.00	042	Opérations d'ordre entre section	2 628 250.00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 165 000.00	002	Résultat reporté	5 024 612.67
Total section		9 209 000.00	Total section		12 217 862.67
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
020	Immobilisations incorporelles	50 000.00	13	Subventions d'investissement	4 712 000.00
204	Subventions d'équipements versées	3 680 000.00	10	Dotations fonds divers et réserves	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	40 000.00	1068	Excédent de fonctionnement	1 768 514.66
23	Immobilisations en cours	7 340 000.00	27	Autres Immo financières	1 100 000.00
13	Subvention d'investissement	50 000.00	024	Produits de cessions	6 000
020	Dépenses imprévues	15 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 938 250.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 628 250.00	040	Opérations d'ordre entre sections	4 165 000.00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00	041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00
001	Solde reporté	1 768 514.66			
Total section		20 071 764.66	Total section		20 043 764.66

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017 si nécessaire avant le vote du budget de 2018.

DELIBERATION N° 10 - Budget primitif annexe « Conseil » 2017

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2017 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
012	Charges de personnel	25 100.00	74	Dotations et participations	10 000.00
			77	Produits exceptionnels	15 100.00
Total section		25 100.00	Total section		25 100.00
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 11 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2017

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2017, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	1 100.00	70	Vente prestations de services	36 100.00
67	Charges exceptionnelles	35 000.00			
Total section		36 100.00	Total section		36 100.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Solde reporté	0.01	106	Dotation fonds divers réserves	0.01
Total section		0.01	Total section		0.01

DELIBERATION N° 12 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	68 070.00	70	Ventes produits	134 530.00
012	Charges de personnel	7 000.00	77	Produits exceptionnels	3 900.00
66	Charges financières	6 400.00	042	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00
022	Dépenses imprévues	2 900.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	72 060.00			
Total section		156 430.00	Total section		156 430.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Total des opérations d'équipement	37 924.21	106	Dotations et fonds de réserves	7 919.10
16	Remboursement d'emprunts	13 500.00			
040	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	72 060.00
001	Solde négatif reporté	10 554.89			
Total section		79 979.10	Total section		79 979.10

DELIBERATION N° 13 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Gy

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	27 350.00	70	Vente produits	70 210.00
012	Charges de personnel	4 800.00	77	Produits exceptionnels	5 000.00
66	Charges financières	4 100.00	042	Opérations d'ordre entre section	4 100.00
67	Charges exceptionnelles	11 100.00			
022	Dépenses imprévues	2 423.63			
042	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00			
002	Résultat reporté	17 236.37			
Total section		79 310.00	Total section		79 310.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Immobilisations en cours	33 779.55	16	Emprunt et dettes	11 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 400.00	040	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00
020	Dépenses imprévues	2 000.00	001	Résultat reporté	41 879.55
040	Opérations d'ordre entre sections	4 100.00			
Total section		65 279.55	Total section		65 279.55

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Marnay

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25% de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	71 100.00			
012	Charges de personnel	7 000.00			
66	Charges financières	10 900.00	70	Ventes Produits	149 600.00
022	Dépenses imprévues	6 600.00	77	Produits exceptionnels	1 200.00
042	Opérations d'ordre entre section	67 300.00	042	Opérations d'ordre entre sections	12 100.00
Total section		162 900.00	Total section		162 900.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Immobilisations en cours	16 997.86	040	Opérations d'ordre entre sections	67 300.00
16	Emprunt et dettes assimilées	38 500.00	001	Résultat reporté	297.86
040	Opérations d'ordre entre section	12 100.00			
Total section		67 597.86	Total section		67 597.86

DELIBERATION N° 15 – Adhésion au pôle d'assistance informatique de l'Agence départementale Ingénierie70

Le Comité syndical décide d'adhérer à l'Agence départementale INGENIERIE70 pour la compétence d'assistance informatique et adopte ses statuts. Il confie l'assistance informatique des logiciels de comptabilité et paye à INGENIERIE70.

DELIBERATION N° 16 – Transfert de compétence « Chauffage au bois et réseau de chaleur » - ville de Vesoul

Le Comité syndical prend acte du transfert de la compétence « Chauffage au bois et réseau de chaleur » de la ville de Vesoul pour desservir différents bâtiments situés dans le quartier du Montmarin.

DELIBERATION N° 17 – Commission consultative de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

Le Comité syndical fixe à 1 le nombre de délégué (e) pour chacune des 17 Communautés de communes du département de Haute-Saône et 1 pour la Communauté d'agglomération de Vesoul, et donc à 18 le nombre de représentants du Comité syndical à la commission consultative paritaire de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (TECV).

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 MAI 2017**DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017**

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- + 30 extensions à Avriigny, Brotte les Luxeuil, Chaux la Lotière, Combeaufontaine, la Cote, Coulevon, Esprels, Franchelle, Froideterre, Grattery, Larians et Munans, Longeville, la Malachère, Mandrevillars, Moffans Vacheresse, Montureux les Baulay, Passavant la Rochère, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Saint Germain, Sceaux sur Saône, Sornay, Treslilly, Tromarey, Vaire et Montoille, Vallerois Lorioz, et Villers la Ville.
- + 11 renforcements à les Aynans, Chaux la Lotière, Esprels, Fleurey les Favorney, Froideterre, Jussey, Lyoffans, Loulans Verchamp, Mercey sur Saône, Moffans Vacheresse et Pusy Epenoux.
- + 8 aménagements esthétiques à Chalonvillars, Chaumerenne, Echenans Sous Mont Vaudois, Moffans Vacheresse, Montagney, Noidans les Vesoul, Pusey et Vernois sur Mance.
- + 2 sécurisations de fils nus à Charcenne et Servance.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- + 19 extensions à Aroz, Beaujeu St Vallier Quitteur, Cerre les Noroy, Chalonvillars, Chaumerenne, Chaux la Lotière, Coulevon, Echenans Sous Mont Vaudois, Gezier Fontenelay, Moffans Vacheresse, Montagney, Noidans les Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Sceaux sur Saône, Treslilly et Vernois sur Mance
- + 6 renforcements à Chaux la Lotière, Charcenne, Frotey les Vesoul, Jussey, Noidans les Vesoul et Pesmes.
- + des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Conflans sur Lanterne, Favorney, Héricourt, Marnay, Velesme Echevane et Villers les Luxeuil.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Aroz, Autet, Champtonnay, Charmoille, Coisevaux, Comberjon, Corre et Coulevon.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

Vingt et une opérations sont programmées à Aroz, Cerre les Noroy, Chalonvillars, Charcenne, Chaumerenne, Chaux la Lotière, la Côte, Coulevon, Echenans sous Mont Vaudois, Jussey, Larians et Munans, Moffans Vacheresse, Noidans les Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Sceaux sur Saône, Vallerois Lorioz, Vernois sur Mance et Vilory.

DELIBERATION N°2 – Financement des travaux OICEP

Le Bureau adopte les nouvelles modalités de financement des travaux d'Optimisation des Installations Communales d'Eclairage Public qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017, à savoir :

Pour les communes de moins de 2 000 habitants (catégories n°3&4)

Nouvelles modalités

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 €par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 €par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 €par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA

4) Remplacement d'un luminaire, avec source de tout type, de plus de 15 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants (catégories n°1)

Le taux de participation du SIED 70 passe de 7% à 10% pour les travaux d'éclairage public, le matériel installé doit respecter les prescriptions d'éligibilité aux CEE et avoir des puissances moins consommatrices d'énergie (luminaires type LED).

DELIBERATION N°3 – Maîtrise de l'énergie : appel à projets

Le Bureau adopte le principe de lancer un appel à projets pour financer des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments des communes adhérentes au syndicat, et fixe le montant affecté à cette opération à 1 million d'euros.

DELIBERATION N°4 – Convention HSN/SICAE/SIED 70 pour chantier à Soing-Cubry-Charentenay

Le Bureau adopte le projet de convention relative à l'usage des supports des réseaux de distribution d'électricité aérien pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le périmètre des communes de Soing-Cubry-Charentenay.

DELIBERATION N°5 – Convention avec les territoires lauréats TEPCV pour la valorisation des CEE

Le Bureau adopte le projet de convention de partenariat avec les lauréats TEPV / 3^{ème} phase (Pays Vesoul-Val de Saône, Pays des Vosges Saônoises, CC du Pays Riolais et CC du Pays de Montbozon et du Chanois). Il accepte de réduire de moitié les taux de participations du SIED 70 pour les opérations concernées par ce dispositif si la vente des CEE permet d'obtenir un montant supérieur au montant de la contribution du maître d'ouvrage à l'opération.

DELIBERATION N°6 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques hors PIA

Le Bureau adopte les conditions de financement liées à l'installation et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques n'entrant pas dans le Programme des Investissements d'Avenir (PIA), à savoir :

- ✓ Contribution financière du demandeur à hauteur des coûts d'installation hors subventions (achat et mise en place de la borne),
- ✓ Coûts de fonctionnement pris en charge par le SIED 70 pendant la période de 3 ans.

DELIBERATION N°7 – Frais de déplacement pour concours et examens des agents

Le Bureau adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de formations de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale et à la participation à un concours ou un examen professionnel, il autorise le président à accorder le remboursement des sommes justifiées par les agents.

DELIBERATION N°8 – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le Bureau adopte les dispositions portant sur l'instauration de la participation financière aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par les agents en matière de santé à compter du 01/07/2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation. Cette participation sera proportionnelle au temps de travail et modulable selon les tranches d'indices.

DELIBERATION N°9 – Participation à un projet de l'association Electriciens sans frontières

Le Bureau décide de répondre favorablement à la demande de l'association Electriciens Sans Frontières de participer financièrement, pour une période triennale, à des actions de solidarité internationale qui utilisent l'accès à l'électricité et/ou à l'eau comme levier de développement au bénéfice de populations démunies.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

DELIBERATION N°1 – Recours / Compétence AODE à la Com Com du Val Marnaysien

Le Bureau syndical soutient la démarche engagée auprès du Tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté préfectoral pris par Madame la Préfète de Haute-Saône et Monsieur le Préfet du Doubs concernant la prise de compétence AODE par la Communauté de Communes du Val Marnaysien et charge le Président de rencontrer Madame la Préfète afin de chercher une solution satisfaisante pour toutes les parties.

DELIBERATION N°2 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 16 extensions à Aboncourt-Gesincourt, Aillevillers-et-Lyaumont, Belfahy, Chambornay-les-Pin, Champlitte, Charmoille, Corbenay, Faucogney-et-la-Mer, Fondremand, Larret, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay, et Villers-Chemin-Mont- les-Etrelles.
- ✚ 2 aménagements esthétiques à Chaux-La-Lotière et Saulx.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Apremont, Champlitte, Charmoille, Rioz, Saulx et Soing-Cubry-Charentenay et 3 renforcements à Frotey les Vesoul, Poncey et Saint-Gand.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage de la commune à Andelarrot.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Dampierre-sur-Salon.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ Huit opérations sont programmées à Aillevillers-et-Lyaumont, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Saulx, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay et Villers-Chemin-Mont-les-Etrelles.

Par ailleurs, le Bureau décide de considérer les électrovannes et les téléalarmes non pas comme des équipements publics (participation syndicale à 100%) mais comme des équipements exceptionnels (participation syndicale à 55%).

DELIBERATION N°3 – Convention avec le Pays Graylois pour les études de faisabilité de chaufferies bois

Le Bureau adopte le projet de convention avec le Pays Graylois et l'ADERA portant sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux études de faisabilité de chaufferies bois. Afin de renforcer l'implication du SIED 70 dans le développement des énergies renouvelables, il décide d'attribuer une subvention de 10% limitée à 1 000 euros aux communes retenues pour cet appel à projet.

DELIBERATION N°4 – Valorisation des CEE TEPCV / Phase 3

Le Bureau adopte le projet de convention portant sur la vente des CEE issus du dispositif PRO INNO-08 dits « CEE TEPCV » et autorise le président à signer tous les documents s'y rapportant dans la limite basse de 3.25€/MWh cumac.

DELIBERATION N°5 – Maîtrise de l'énergie / Appel à projets

Suite à sa délibération n°3 du 29 mai 2017, le Bureau syndical adopte les modalités de l'appel à projets lancé pour financer des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments des communes, pour une remise des dossiers le 31 janvier 2018 et un jury en février 2018.

DELIBERATION N°6 – Concours « Ecoloustics »

Le Bureau adopte les modalités de mise en œuvre du concours « Ecoloustics » organisé par la FNCCR pour les classes de CM 1/CM2 en proposant aux élèves de réfléchir à la production et la consommation d'énergie dans leur commune « hier, aujourd'hui et demain ».

DELIBERATION N°7 – Convention de restauration avec le CROUS

Le Bureau adopte le projet de convention avec le CROUS en vue de permettre aux agents du SIED70 de bénéficier du service restauration proposé par le restaurant du pôle universitaire de Vesoul.

DELIBERATION N°8 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Bureau syndical approuve l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le secteur de Montbozon dans les conditions de la délibération n°6 du 29 mai 2017.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille ☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité